



SAINT JUDOCE

LETTRE D'INFOS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/10/2020

MAIRIE 02 96 27 41 59

Le Bourg, 22630 Saint-Judoce
Lundi, mardi, vendredi et samedi, 10 h - 12 h
mairiestjudoce@wanadoo.fr

URGENCES

**La mairie est équipée d'un défibrillateur.
Il se trouve sur la façade, près de la porte
du bureau du Maire, à gauche côté jardin.**

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTÉ (Évran)

Cabinet médical	02 96 27 40 56
Cabinet kiné	02 96 27 47 32
Cabinet infirmier	02 96 27 49 60
Ambulances :	02 96 27 47 27
Pharmacie :	02 96 27 40 28
Podologue	02 96 27 43 04
Orthophoniste	02 96 27 57 93
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DÉCHÈTERIE (Évran)

Lundi :	14 h 00 – 17 h 45
Mardi :	fermée
Mercredi :	08 h 45 – 12 h 30
Jeudi à samedi :	08 h 45 – 12 h 30
<u>et de</u>	14 h 00 – 17 h 45

EN BREF

- ◆ Busage pour les eaux pluviales au Châtel
- ◆ Validation de l'inventaire des cours d'eau
- ◆ Nouvelle couverture d'assurance pour le patrimoine de Saint-Judoce
- ◆ Nouvelle rampe d'accès pour la salle communale Le Préau
- ◆ Rapport d'activités et de développement durable de Dinan Agglomération



**Inventaire des cours d'eau mis à jour
en 2019 par des Judocéens**

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Sylvie Jaquet, Marie-Claire Cotteaux, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Diane Müller-Tanquerey, Sandra Charité, Michel Moy, Philippe Nogues, Gérald Ellena.

Étaient absents excusés : Jean-Yves Baey, pouvoir à Sylvie Barbé ; Karen Boissière, non représentée ; Francis Portero, pouvoir à Marie-Claire Cotteaux.

QUESTIONS DÉBATTUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Les quatre points mis en délibération ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés (14 voix).

Aménagement, busage et empiérement le long de la D. 78 au Châtel

La commune a signé un permis d'aménager permettant de viabiliser trois lots aux numéros 4, 6 et 8 de la Grande Rue (route départementale n° 78 entre Tréverien et Évran), au lieudit Le Châtel. Dans une perspective d'avenir, le busage assuré par l'aménageur a été complété par la SARL Poulard de Saint-Juvat, par ordre de la commune, sur une longueur de 52 m avec création de deux regards pour un montant de 3 256 € HT.

Validation de l'inventaire des cours d'eau réalisé en 2019

Le Conseil a approuvé la nouvelle cartographie des cours d'eau de la commune, réalisé l'an dernier par un groupe de travail composé d'une dizaine de Judocéens connaissant parfaitement le terrain : des élus ainsi que des agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et randonneurs avaient ainsi été guidés dans un travail d'observation et de recensement par le Syndicat du bassin versant du Linon. Cet inventaire s'inscrit dans la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui transpose elle-même une directive européenne visant un bon état des eaux, l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous, une meilleure transparence du fonctionnement du service public de l'eau ainsi que la rénovation et l'organisation de la pêche en eau douce.

Révisions de l'assurance du patrimoine de la commune

Naguère assurés par Groupama, les bâtiments communaux le seront à l'avenir par la société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL) suite à l'analyse des deux propositions. Le Conseil a autorisé la nouvelle couverture d'assurance SMACL pour un montant annuel de 1.812,45 €. Elle prendra effet au 1er janvier 2021. La couverture protège notamment la mairie et l'appartement situé au 1^{er} étage, le garage, la salle des fêtes « le Préau », le bâtiment de stockage de biens communaux en face de la mairie, l'église et un petit bâtiment au cimetière.

Salle communale : réalisation d'une liaison entre le futur parking et la partie arrière de la mairie

L'aménagement du parking situé près de la salle communale Le Préau n'est pas inclus dans le marché. Il consiste, entre autres, à la réalisation par empierrement d'une double rampe reliant le futur parking jouxtant la salle à la partie arrière de la mairie. Le Conseil a donc approuvé les modalités d'un avenant (n° 01 du lot n° 02) pour la réalisation des travaux correspondants au prix de 2.650 € HT.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Recensement : désignation de l'agent recenseur

Comme nous l'avons précédemment annoncé, la commune de Saint-Judoce participera à la prochaine enquête de recensement qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. L'agent recenseur a été désigné : il s'agit de M. Joël Jouet, ancien conseiller municipal de Saint-Judoce, qui passera donc de foyer en foyer pour déposer le formulaire nécessaire. Nous vous renvoyons à la lettre d'infos précédente pour les modalités de ce recensement, vos réponses pouvant désormais être dématérialisées.

QUESTIONS EXTRA-COMMUNALES PRÉSENTÉES AU CONSEIL

Rapport d'activités et de développement durable 2019 de Dinan Agglomération

Martial Fairier a présenté au Conseil le rapport d'activités et de développement durable 2019 des services de Dinan Agglomération, ce rapport doit être communiqué en séance publique. Nous vous invitons à consulter ce rapport sur le lien suivant :

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Dinan-Agglomeration/Presentation-de-l-agglomeration> (en bas à droite : lien de téléchargement)

Une copie papier peut aussi être consultée en mairie.

Il s'agit d'un état des lieux de l'action communautaire autour de ses trois principaux axes d'engagement :

- Les solidarités comme moteur de l'aménagement territorial
- La préservation et la valorisation des ressources comme moteurs de développement
- Le déploiement des services publics comme moteur du « vivre ensemble »

L'Agglomération s'efforce pour toutes les tâches qui en découlent de respecter une triple exigence de **proximité** (partenariat entre les communes, échanges d'information, proximité avec les usagers des services communautaires), de **simplicité** (dans la relation avec les citoyens en mettant en œuvre des politiques qui répondent à leurs besoins) et de **réactivité**.

ICI :

Au regard des circonstances sanitaires actuelles, l'inauguration prévue pour la salle « Le Préau » est reportée à une date ultérieure.

De même, aucune réservation de salle ne sera prise jusqu'au 31 décembre 2020.

Rappel : avant d'engager des travaux d'aménagement ou de construction, vous devez impérativement faire une demande auprès de la Mairie, un formulaire spécifique vous sera remis.

Une pétition avait été lancée à l'initiative de riverains du canal d'Ille et Rance, concernant le dysfonctionnement de la station d'épuration, Monsieur le Maire a transmis ces doléances accompagnées d'un courrier à DINAN AGGLOMERATION, ainsi qu'au Directeur d'Eaux de Dinan afin qu'une solution pérenne soit prise rapidement.

La peste porcine africaine (PPA) circule dans plusieurs pays européens. Il s'agit d'une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers sans danger pour l'homme. Pour éviter toute propagation et en cas de doute, tout détenteur de porc ou de sanglier doit déclarer et identifier ses animaux, respecter les mesures sanitaires, contacter le vétérinaire s'il y a suspicion de maladie. Lien utile (agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir www.pplateforme-esa.fr)

La commune a été lauréate du prix zéro phyto régional par le Conseil Régional de Bretagne, ayant atteint cinq années en continu sans traitement phytosanitaire. La remise des prix est prévue en janvier 2021.

Nous avons pris acte de la démission du Conseiller Gérald ELLENA pour raisons personnelles.

AILLEURS :

Dans le cadre de la semaine Européenne de la réduction des déchets, Dinan Agglomération vous invite à participer au concours photo/vidéo « Mes astuces zéro déchets » de nombreux lots sont à gagner pour toutes informations aller sur « <http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Concours-photo-video-Mes-astuces-zero-dechet> »

Formation professionnelle : la Région finance un ensemble de formations continues pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi en Bretagne. Ces formations visent à répondre aux attentes des personnes à la recherche d'emploi ainsi qu'à la réalité économique du territoire. Infos sur « bretagne.bzh/formation-emploi »

TELETHON : L'office des sports n'animera pas le TELETHON cette année. La cérémonie du **11 novembre** se tiendra en comité restreint. Tous renseignements complémentaires seront donnés ultérieurement.

Le **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** aura lieu le 26 novembre 2020 à 20 h.

NOTE : en fonction des décisions gouvernementales les dates indiquées sont susceptibles d'être modifiées.